



ELEVEUR(-EUSE)

antikor@orange.fr - 04 75 47 20 35

n° Ordre: 503018

PROTOCOLE DE SOIN

Maladies respiratoires des agneaux





Mort brutale d'un ou plusieurs animaux ayant présenté au moins deux des signes suivants dans les jours précédents : Hyperthermie, essoufflement, difficultés respiratoires, toux, jetage, perte d'appétit, amaigrissement



Intérêt de traiter le lot entier, même si quelques animaux atteints dans le lot. Si signes respiratoires -> antibiotiques associés à des anti inflammatoires (AINS de préférence, mais éviter les traitements longs, car risque d'ulcères de la caillette).et/ou des fluidifiants bronchiques.

Les antibiotiques seront administrés par voie parentérale pour les animaux les plus atteints et n'ayant plus d'appétit, par voie orale pour les autres.



Isolement des animaux introduits, des animaux malades et réforme des infectés chroniques. Diagnostic d'ambiance des bâtiments en vue de l'amélioration de la ventilation, de la qualité des litières, de l'hygrométrie.

Prise en compte des épisodes de problémes respiratoires dans les mois précédents Mise en place de la vaccination spécifique vis à vis des microbes isolés pour les périodes à risque (principalement automne et hiver). Attention les anticorps colostraux des mères protègent très peu les nouveaux nés et il convient de les vacciner le plus tôt possible (âge variable selon les vaccins)



Plusieurs animaux présentant au moins un des symptômes décrits précédemment Inefficacité après un premier traitement ou passage à la chronicité